

RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00081
Numéro SIREN : 809 612 617
Nom ou dénomination : 7 ECCA

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2019 sous le numéro de dépôt 5904

7 ECCA

Société par Actions Simplifiée au capital de 410 000 €
Siège Social : 7, rue de la Croix de Limbre
86440 MIGNE AUXANCES

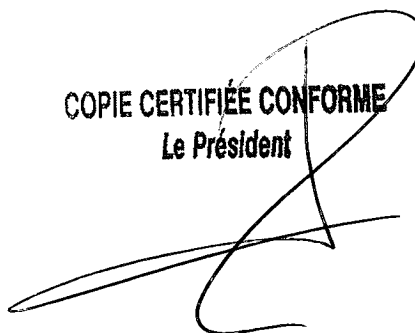
809 612 617 R.C.S. POITIERS

n° de dépôt  n° de gestion
5904 31 OCT. 2019 15381-
n° de facture  n° de chrono

BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président



1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Page 14

Formulaire obligatoire (art. 392 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 7 ECCA

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7 RUE DE LA CROIX DE LIMBRE

86440 MIGNE AUXANCES

Numéro SIRET * 8 0 9 6 1 2 6 1 7 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 7		
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4		
ACTIF								
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042	409 600		409 600	409 600	
Total I (5)		044	048	409 600		409 600	409 600	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	94 094		94 094	
		Autres * (3)	072	074	840		840	489
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	44 316		44 316	263	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	Total II	096	098	139 250		139 250	752	
	Total général (I+II)	110	112	548 850		548 850	410 352	
PASSIF								
				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		410 000		410 000		
	Écarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132					
	Report à nouveau	134		(5 124)		(1 510)		
	Résultat de l'exercice	136		42 150		(3 614)		
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		447 026		404 876		
	Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 426		2 212		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	98 398		3 264		
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		101 824		5 476		
	Total général (I + II + III)	180		548 850		410 352		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Voir l'attestation En Euros.

DYNAUDIT

AE

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Page 15

Formulaire unique article 302, 303 et 304 du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise SASU 7 ECCA		Exercice N clos le 31 12 2018				Exercice N-1 clos le 31 12 2017									
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13	1	2	2	0	1	8	3	1	2	0	1	7	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210													
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214													
		biens		218					156	412							
		services *	217														
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222												
	Production immobilisée *			224													
	Subventions d'exploitation reçues			226													
	Autres produits			230													
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232					156	412							
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234												
Variation de stock (marchandises) *				236													
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238													
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240													
Autres charges externes *		dont crédit bail : mobilier		242					7	883					3	614	
		- immobilier															
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244				760								
Rémunérations du personnel *				250					125	960							
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252					30	660							
Dotations aux amortissements *				254													
Dotations aux provisions				256													
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262												
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260														
		Total des charges d'exploitation (II)			264					165	262				3	614	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270					(8	850)				(3	614)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280					51	000							
	Produits exceptionnels			290													
	Charges financières			294													
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300												
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquième D)	348														
	Impôts sur les bénéfices *			306													
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310					42	150				(3	614)		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312					42	150		314						
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318													
	Provisions non déductibles *			322													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cls d'associés		247		330				15	508							
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248														
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251													
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999													
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997					
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (art. 34 sexies)	986		987								138		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 34 sexies)	981		989								990					
	ZFA (art. 34 quinquies)	345		344								992		350			
	Investissements outre-mer		344												48	450	
	"Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)"		655														
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352					9	208		354						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356													
	Déficits antérieurs reportables : * 9.3.1.2 dont imputés sur le résultat :										360		9	208			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370					0			372						

Voir l'attestation En Euros

DYNAUDIT

AE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	41 000			41 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		409 600	
Créances clients et comptes rattachés		94 094	

SCI REPUBLIQUE : 1600 €

ACR POITOU : 408000 €

Client ACR POITOU : 94094.00

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

AE

7 ECCA

Société par Actions Simplifiée au capital de 410 000 €
Siège Social : 7, rue de la Croix de Limbre
86440 MIGNE AUXANCES

809 612 617 R.C.S. POITIERS

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2019 **RELATIVE AU VOTE DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS** **LE 31 DECEMBRE 2018**

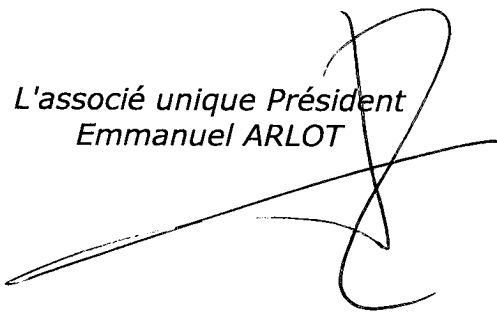
DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 42 149,69 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------|
| - Au crédit du compte REPORT A NOUVEAU
Pour amortir les pertes antérieures | 5 123,55 € |
| - A la RESERVE LEGALE | 1 851,31 € |
| - Le solde aux AUTRES RESERVES | 35 174,83 € |

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

L'associé unique Président
Emmanuel ARLOT



ARC

SOGEX

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

n° de
dépôt



n° de
gestion

31 OCT. 2019

n° de
facture

n° de
chrono

Jean-Pierre PEAN
Guillaume VANDROMME

EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAS 7ECCA

Au capital de 410 000 €

Siège social : 7 Rue de la Croix de Limbre
86440 – MIGNE AUXANCES

RCS POITIERS 809 612 617

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

MONTOIRE 02 54 86 46 46
41800
1, rue Marescot

VENDÔME 02 54 77 56 50
41100
32, avenue de Verdun

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SAS 7ECCA** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2018** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

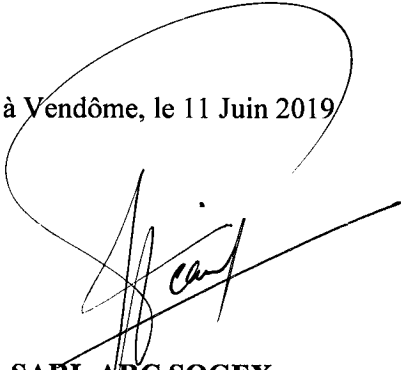
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vendôme, le 11 Juin 2019



SARL ARC SOGEX

Société de Commissariat aux Comptes

Inscrite près de la Cour d'Appel d'Orléans

Jean-Pierre PEAN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	409 600		409 600	409 600
Comptes de Régularisation	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	409 600		409 600	409 600
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
Comptes de Régularisation	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	94 094		94 094	
	Autres créances	840		840	489
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	44 316		44 316	263
	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	139 250		139 250	752
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	548 850		548 850	410 352

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Voir l'attestation

DYNAUDIT

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 410 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	410 000	410 000
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau	5 124-	1 510-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	42 150	3 614-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	447 026	404 876
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses		3 264
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	3 426 98 398	2 212
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	101 824	5 476
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	548 850	410 352

(1) Dont à moins d'un an

101 824

5 476

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	156 412		156 412			156 412	
Chiffre d'affaires NET	156 412		156 412			156 412	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			156 412			156 412	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			7 883	3 614		4 269	118.12
Impôts, taxes et versements assimilés			760			760	
Salaires et traitements			125 960			125 960	
Charges sociales			30 660			30 660	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			165 262	3 614		161 648	NS
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 850	3 614		5 236	144.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Voir l'attestation

DYNAUDIT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	51 000		51 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	51 000		51 000	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	51 000		51 000	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	42 150	3 614	45 764	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	207 412		207 412	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	165 262	3 614	161 648	NS
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	42 150	3 614	45 764	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Voir l'attestation

DYNAUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	41 000			41 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		409 600	
Créances clients et comptes rattachés		94 094	

SCI REPUBLIQUE : 1600 €
ACR POITOU : 408000 €

Client ACR POITOU : 94094.00

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SCI SCI REPUBLIQUE - SAS ACR POITOU - Participations détenues entre 10 et 50 %	2 000		80.00	1 600				66 029	19 385	
	40 000		51.00	408 000				10 926 466	403 953	51 000
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

